

ABONNEMENT

Saumur
En un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

En un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 OCTOBRE

ÉCHEC MOTIVÉ

C'est un radical qui l'a emporté contre un modéré dans l'élection sénatoriale de Seine-et-Oise.

M. Massicault a été battu par M. Hamel, un républicain de l'espèce dangereuse de Louis Blanc.

Pourquoi cette défaite du candidat qui semblait avoir toutes les sympathies non seulement des républicains de gouvernement, mais aussi des hommes d'ordre prêts à se rallier à une candidature sérieuse ?

M. Massicault a donné les preuves d'un esprit éminemment pratique ; il s'est montré administrateur hors ligne en Tunisie ; c'eût été au Sénat une lumière de plus.

Quant à son programme, il se résumait dans une politique de concorde, de tolérance bienveillante, d'ordre, de travail et de progrès.

Cette candidature était assurément celle qui devait réunir tous les suffrages des hommes de bon sens.

On savait, du reste, qu'elle était agréable au gouvernement.

Mais c'est précisément ce qui lui a porté le plus grand tort.

Il y a deux mois, les conservateurs ralliés auraient voté sans doute pour M. Massicault. A cette époque on croyait que le gouvernement était résolu à tenir la balance égale pour tous, et qu'il résisterait aux menaces des agitateurs socialistes.

Et voici que le gouvernement, non seulement hésite à faire observer les lois comme c'est son devoir, mais vient encore de pousser la faiblesse jusqu'à promettre le dépôt d'un projet sur les exploitations minières qui ne tendrait à rien moins qu'à confisquer la liberté des patrons au profit des ouvriers.

Alors les conservateurs prêts à se rallier ont dit : « Nous venions à la République pour y trouver la sécurité des lois, et voilà que le gouvernement, loin de faire respecter celles qui existent, se dispose à en établir de nouvelles qui supprimeront la sécurité et la liberté ; nous ne pouvons pas voter pour un candidat de ce gouvernement, quelles que soient nos sympathies pour sa personnalité. »

Les ministres actuels ont le grand tort de ne pas comprendre que, pour former dans le pays une majorité républicaine sage et gouvernementale, il faut gouverner selon les intérêts de tous et ne pas se laisser influencer par un groupe d'agitateurs qui réclament la démolition successive de toutes les garanties sociales sans lesquelles une nation serait bientôt ruinée.

UN NOUVEAU PROTECTORAT

A la liste des interpellations annoncées pour la session qui s'ouvre dans huit jours, vient de s'ajouter un nouvel article. On nous prévient — et nous le croyons très aisément — que l'interpellateur n'est animé contre le gouvernement d'aucune pensée hostile. Il s'agit de la situation au Dahomey. Ce ne serait pas

un prétexte choisi pour envoyer publiquement à nos soldats l'hommage ému de la reconnaissance publique. La question qu'on voudrait soulever est autrement grosse de conséquences possibles.

Dimanche, a été publié dans la *République Française* un article dans lequel on insistait sur « l'avantage » qu'aurait la France à établir son protectorat au Dahomey, qu'on dépeçait en petites principautés placées chacune sous l'autorité d'un résident français. On faisait remarquer d'ailleurs que les finances du Dahomey étant dans un état prospère, le nouveau protectorat ne serait point onéreux pour nous.

Il est difficile de ne pas rapprocher l'article de la *République Française* de l'annonce d'une interpellation sur le Dahomey par un député non hostile au cabinet. Le moment ne nous paraît point venu de discuter la valeur d'un projet tel que celui dont il est question.

On remarquera seulement une fois de plus la légèreté, pour ne pas dire plus, avec laquelle les prétendus hommes d'Etat républicains soulèvent les questions les plus délicates au point de vue international. Il n'est point étrange de constater quelle obstination on apporte dans les projets d'expansion coloniale, alors que l'opinion publique, dans son ensemble, envisage avec si peu de faveur les projets de ce genre.

Il y a là une preuve d'un singulier état d'esprit qui porte à tenir de moins en moins compte des désirs du pays. Ce n'est pas la première et ce ne sera pas probablement la dernière fois qu'on a occasion de faire cette remarque, mais il n'est jamais inopportun de la formuler.

INFORMATIONS

ILLÉGALITÉ CONTAGIEUSE

La loi prescrit la gratuité des fonctions municipales. Le texte en est formel, sans réserves.

Au mépris de la loi, le Conseil municipal de Paris, et aux dépens des contribuables, s'est adjugé, pour chacun de ses membres, une indemnité de six mille francs.

On a rusé, torturé les textes pour ne pas braver brutalement la loi ; à cette condition, le gouvernement républicain, dont la faiblesse se plie à toute les audaces, a fermé les yeux. L'illégalité a triomphé de cette connivence ministérielle ; mais la contagion a gagné certaines municipalités ; elle était vraiment trop séduisante.

Les conseillers municipaux de Toulouse ont trouvé naturel de s'octroyer, avec non moins de droit que leurs collègues plus audacieux, « des frais de déplacement et de représentation, de correspondance ou autres », au total une indemnité individuelle de 2,000 francs.

Le maire, soutenu par quelques conseillers, a protesté contre cette illégalité. Son argument principal repose sur une étrange aberration : les électeurs n'ont pas été prévenus qu'ils auraient à payer de leur poche de véritables appointements aux conseillers qu'ils avaient à élire !

Mais admettons l'hypothèse de l'insertion

dans le programme municipal d'un article en faveur de la rémunération des fonctions municipales, le maire de Toulouse croit-il que cette insertion aurait légalisé l'indemnité ?

La République a décidément détraqué toutes les cervelles. Nous saurons si le gouvernement, malgré la démission du maire de Toulouse, approuvera l'illégalité flagrante commise par son conseil municipal ou s'il interdira la violation sur les bords de la Garonne de la loi municipale impunément violée sur les bords de la Seine !

LA CROIX DU PANTHÉON

Le gouvernement n'a pas renoncé au projet d'enlèvement de la croix du Panthéon, mais il recule devant le total du devis qui ne s'élève pas à moins de 20,000 fr. Et l'on sait que la dépense réelle dépasse toujours les prévisions des devis.

Quelques libres-penseurs économes proposent de supprimer simplement les deux bras de la croix ; mais l'architecte du Panthéon, M. Deschault, évalue ce demi-déboulonnage à 10,000 fr. Et l'on trouve que c'est cher par ce temps de budget en déficit.

NÉCROLOGIE

M. Xavier Marmier, de l'Académie française, est mort hier matin, âgé de 83 ans.

M. le lieutenant-colonel Saglio, sous-chef du cabinet du ministre de la guerre, a succombé l'avant-dernière nuit à la suite de diarrhées cholériques.

IMPÔT SUR LES BAINS DE MER

Une pétition originale vient d'être adressée à la Chambre des députés. Ses auteurs, partisans de la réforme de notre système fiscal dans le sens d'un dégrèvement des objets de première nécessité, émettent l'idée que l'Etat ne permette plus aux citoyens de se baigner dans la mer sans un permis.

La mer appartient à l'Etat, disent ces subtils réformateurs ; exiger une redevance de celui qui se livre aux plaisirs balnéaires comme l'Etat en exige une des disciples de Nemrod, quoi de plus juste ?

Pour une idée originale, voilà une idée originale.

M. Poincaré, qui ne sait comment mettre son budget en équilibre, va se jeter sur ce projet pour en tirer des millions.

Après quoi il ne restera plus aux jeunes auteurs qu'à mettre la chose en opération.

LES MORTS DU DAHOMEY

Le capitaine Bellamy, qui vient d'être tué au Dahomey, était originaire de Saint-Brieuc où son père était médecin.

Il s'était marié, il y a un an, en Bretagne, à Dinan, avec M^{lle} Thérèse Even, la fille d'un des avoués les plus considérés de cette ville. Cette pauvre jeune femme, qui va accoucher dans quelques jours, ignore encore l'immense deuil qui la frappe.

Le lieutenant Amelot, de la légion étrangère, était né le 10 mai 1857 à Lorient. A dix-huit ans, il s'était engagé dans l'infanterie de marine ; il avait conquis l'épaulette au Tonkin.

D'impérieuses obligations de famille l'amènent à donner sa démission ; il entra dans la vie civile. Par deux fois il risqua sa vie pour secourir des malheureux en danger dans des catastrophes. Ces actes de courage lui valurent deux médailles d'honneur.

Dès qu'il l'avait pu, il avait demandé à réintégrer l'armée. Depuis dix mois, il appartenait à la légion étrangère.

Le lieutenant Amelot laisse une veuve ; la pauvre jeune femme avait perdu, il y a deux mois, son unique enfant. Elle avait caché ce malheur à son mari pour ne pas l'affliger au milieu des dangers qu'il courait.

Le lieutenant Amelot était le frère du lieutenant de vaisseau Edouard Amelot qui a été, au Tonkin, officier d'état-major de l'amiral Courbet.

L'ENSEIGNEMENT EN TUNISIE

Il paraît que l'enseignement laïque est vu de fort mauvais œil en Tunisie, si l'on en croit un document rédigé par les francs-maçons eux-mêmes et cité par le *Monde* :

« Pour les garçons, dit ce document, 4 établissements laïques avec 1,040 élèves, contre 6 écoles confessionnelles avec 2,455 élèves.

» Pour les filles, 2 écoles laïques avec 430 élèves, contre 5 écoles confessionnelles avec 1,790 élèves.

» A Tunis, ajoute l'écrivain franc-maçon, l'idée qui préside à l'enseignement est celle-ci : l'enseignement doit être donné aux enfants par les ministres des différents cultes ; l'enseignement laïque est inutile. Que les Israélites se débrouillent avec les rabbins, les catholiques avec leurs frères et leurs curés, les protestants avec leurs missionnaires et les musulmans avec leurs modébs.

» Partant de cette base, la direction de l'enseignement n'a créé aucune école laïque dans l'intérieur de Tunis ; les écoles congréganistes doivent suffire à tout. Au besoin, on les subventionne pour favoriser leur développement.

» Aussi les vénérables frères sont-ils exaspérés et le document conclut :

« Le rôle de la Maçonnerie, en pareille circonstance, est tout tracé : CE SONT LES MAÇONS QUI DIRIGENT DANS LA MÈRE-PATRIE LE MOUVEMENT RÉPUBLICAIN. ENTRE LEURS MAINS SONT LES DESTINÉES DES AGENTS DE LA RÉPUBLIQUE, » MÊME DE CEUX DE LA TUNISIE. Il faut donc faire un pressant appel à la solidarité maçonnique que auprès de nos frères de France. »

Si les francs-maçons menacent, il y a gros à parier qu'on les écoutera.

Entre frères... !

ÉTRANGER

Berlin, 11 octobre.

Le dîner offert hier soir dans le nouveau palais de Potsdam aux cavaliers autrichiens a été des plus brillants. L'empereur d'Allemagne a adressé la parole à chacun des concurrents de la grande course à cheval, et a porté un toast à l'empereur d'Autriche et à son armée. Il a fait remarquer l'importance des communications à cheval dans les prochaines guerres.

Vienne, 11 octobre.

L'empereur d'Allemagne est arrivé à 11 heures à la gare du Nord, où l'empereur d'Autriche l'attendait. Les deux souverains se sont embrassés à plusieurs reprises de la façon la plus cordiale. Ils se sont rendus ensemble à Schönbrunn.

La foule leur a fait partout des ovations.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

École d'Application de Cavalerie de Saumur

OFFICIERS DU CADRE

Voici les noms et domiciles de MM. les Officiers du Cadre de l'École de cavalerie (octobre 1892) :

MM.

Massiet, général, hôtel du Commandement, rue Beaurepaire.

Tremeau, lieutenant-colonel, commandant en second, rue Beaurepaire, 28.

Odent, chef d'escadrons, instructeur en chef, rue de Bordeaux, 13.

Légier, major, rue de l'Hermitage, 2.

Paret, chef d'escadrons, directeur des études, Grand'Rue, 2.

De Canisy, chef d'escadrons, instructeur en chef d'équitation, rue des Pâiens, 43.

Bodin, capitaine adjudant-major, rue du Temple, 45.

Buheker, capitaine adjudant-major, rue Chanzy, 27 bis.

Tochon, capitaine d'habillement, au bout de la rue Fardeau (levée d'enceinte).

Mahot, capitaine instructeur d'équitation, rue de Bordeaux, 37.

Voisin, capitaine instructeur d'équitation, rue de la Chouetterie, 43.

Purtscher, capitaine, professeur d'allemaud, rue de la Marmaillette, 12.

Picard, capitaine, professeur d'histoire, rue de Poitiers, 43.

Louvat, capitaine instructeur, rue de Poitiers, 64.

Gillet, capitaine, sous-directeur des études, rue des Boires, 25.

De Lapointe, capitaine instructeur, rue du Temple, 29.

De Mareuil, capitaine instructeur d'équitation, rue de la Visitation, 2.

Gouzil aîné, capitaine instructeur, rue des Pâiens, 40.

De Contades, capitaine instructeur d'équitation, rue du Puits-Tribouillet, 6.

De Boisanger, capitaine instructeur, rue de Lorraine, 24.

Bréchu, capitaine trésorier, au Château.

Gouzil (René), capitaine, professeur de sciences appliquées, rue du Palais-Justice, 8.

Richard, capitaine instructeur, rue Beaurepaire, 43.

Tercinier, capitaine instructeur, rue de Bordeaux, 50.

Morgon, lieutenant, rue du Puits-Tribouillet, 6.

Limbourg, lieutenant instructeur d'équitation.

Gibard, lieutenant porte-étendard, rue Haute-Saint-Pierre, 4.

L'Hôte, lieutenant instructeur d'équitation, rue Fardeau, 26.

De Montjon, lieutenant instructeur d'équitation, rue de Lorraine, 34.

Champion, lieutenant instructeur d'équitation, quai Saint-Nicolas, 6.

Collignon, lieutenant, adjoint au trésorier, Bagnoux, maison Aubelle.

Durel, capitaine, directeur de l'Arçonnerie, à l'Arçonnerie.

Raphel, officier d'administration, adjoint du génie, comptable de l'Arçonnerie, rue Pharoelle.

Yvert, médecin-major de 1^{re} classe, rue de la Petite-Bilange, 34.

Simon, médecin-major de 2^e classe, rue du Champ-de-Foire, 3.

Delarochaulion, médecin aide-major de 1^{re} classe, rue du Prêche, 4.

Logeay, vétérinaire principal, rue de Lorraine, 36.

Jacoulet, vétérinaire en premier, au Pont-Fouchard.

Joyeux, vétérinaire en second, rue Saint-Nicolas, 98.

Bourier, chef de section de télégraphie militaire, petite rue Fardeau.

Defailt, sous-intendant, rue de la Grise, 43 (bureaux de la Sous-Intendance, place Dupetit-Thouars, 7).

Befre, officier d'administration de l'Intendance, rue Dupetit-Thouars, maison Perrault.

Lherminier, capitaine, commandant la remonte, au Pont-Fouchard, maison Bourier.

Elie, lieutenant de remonte, quai de la Marine, 2.

Ruellan, sous-lieutenant de remonte, rue du Portail-Louis, 45.

Sérot, lieutenant à la 5^e compagnie de remonte.

Cours d'agriculture et de viticulture

M. Chauvet, professeur d'agriculture pour l'arrondissement de Saumur, fera ce soir mercredi, à 8 heures, une conférence agricole ; il traitera :

1^o Des ensemencements d'automne ;

2^o Des engrais minéraux, leur utilisation.

Salle des conférences, rue des Pâiens, ancienne salle de dessin.

LA MENSE ÉPISCOPALE D'ANGERS

Samedi a eu lieu la deuxième adjudication du collège de Combrée.

Cette adjudication n'a pas plus réussi que la première fois, aucune enchère n'ayant été mise.

Mais on assure, écrit on à un journal de Tours, qu'une entente à l'amiable est à la veille d'intervenir.

SURVEILLANCE DES ÉTALONS

Par arrêté préfectoral, tout propriétaire d'étalon ayant l'intention de l'employer à la monte des juments appartenant à d'autres qu'à lui-même, est tenu d'en faire la déclaration à la préfecture ou à la sous-préfecture de son arrondissement, du 4 au 28 octobre courant.

A cet effet, des formules de déclaration sont déposées à la préfecture et aux sous-préfectures, et seront envoyées, sur leur demande, aux intéressés.

L'itinéraire de la commission chargée d'examiner l'état sanitaire des étalons, au point de vue du cornage et de la fluxion périodique, est fixé comme suit pour le département de Maine-et-Loire :

Angers, le 29 octobre 1892, à 4 heures, au dépôt d'étalons.

Cholet, le 3 novembre, à 4 heures, sur le Champ de Foire.

Segré, le 4 novembre, à 8 h. 1/2, à la station des étalons.

Saumur, le 5 novembre, à 11 heures, à la station des étalons.

Baugé, le 10 novembre, à 2 heures, sur le Champ de Foire.

Les possesseurs d'étalons qui ont à soumettre ces animaux à la visite de la commission, devront être exactement rendus aux lieux et heures ci-dessus indiqués.

LUCIEN ARNAL

Samedi matin a été célébré à Angers, en l'église Saint-Laud, un service funèbre pour le repos de l'âme de Lucien Arnal, le jeune soldat du 135^e décédé pendant les dernières manœuvres.

Les circonstances qui ont précédé et accompagné la mort d'Arnal offrent un caractère particulièrement navrant.

Ce jeune homme, comme nous l'avons dit, allait atteindre sa 22^e année. Il étudiait la médecine et avait toujours manifesté pour les sciences physiques et naturelles — pour l'histoire naturelle, principalement — un goût très prononcé, servi, d'ailleurs, par de remarquables aptitudes. Il devait faire partie d'une mis-

sion scientifique qui s'embarquera, au mois de février prochain, pour explorer l'Afrique centrale.

C'est à Orches (Vienne), dans la matinée du 2 septembre, qu'Arnal fut piqué par une araignée.

Le jeune soldat avait couché avec sa compagnie dans une porcherie, sur de la paille ou, pour mieux dire, sur du fumier.

Avant de s'endormir, il avait engagé ses camarades à prendre des précautions pour se préserver du contact des insectes venimeux qui ne pouvaient manquer de se trouver dans ce cloaque : il prêta même, dans ce but, un mouchoir à son sergent.

Le lendemain matin, en s'éveillant, il se sentit piqué à la lèvre inférieure. Y portant aussitôt la main, il saisit un insecte qu'il reconnut pour être une araignée noire. La piqûre causa sur-le-champ une vive inflammation et une grosseur se forma, de la dimension d'un œuf de pigeon, au dire de ses camarades.

Dans une circonstance plus critique, Arnal s'était tiré d'affaire, grâce à son merveilleux sang-froid. Mordu au bras droit par une vipère noire, dont il essayait de s'emparer, il jeta le reptile à terre et le maintint sous son pied, tandis que, de la main gauche, il cautérisait sa blessure.

En cette matinée fatale du 2 septembre, malgré l'énergie peu commune dont il était doué, Arnal perdit connaissance. Le médecin militaire, appelé à l'examiner, ne soupçonna pas la gravité du cas qui lui était soumis. Il ausculta, d'ailleurs, le jeune homme avec soin et constata qu'il avait un commencement de pleurésie. Il y avait repos ce jour-là.

Le lendemain matin, Arnal fut examiné de nouveau, mais le docteur qui lui fit passer la visite ne jugea pas qu'il fût assez malade pour l'exempter de marche. C'était prononcer son arrêt de mort.

Le 4 septembre, l'état du jeune soldat avait tellement empiré qu'il fut exempté de service pendant deux jours. Il était trop tard.

Si les médecins se méprenaient sur la gravité de son cas, il n'en était pas de même d'Arnal.

Chaque soir, il consignait brièvement les étapes accomplies dans la journée et l'état de sa santé. Ces notes, écrites à la hâte — au crayon — sur son sac, en arrivant au cantonnement, ont été retrouvées dans le carnet d'Arnal. Elles tiennent à peine les deux côtés d'un feuillet détaché que j'ai sous les yeux en ce moment. Ce carnet usé, ce feuillet couvert de caractères à demi effacés, tels sont, à peu près, les seuls souvenirs du fils unique, de l'enfant si tendrement chéri, qui restent à la mère désolée !

En voilà un document humain, et un vrai, celui-là, un document de la vie cruelle, pour nos modernes romanciers !

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Peu d'instants après cette conversation, qui inonda de joie le cœur de madame Granval, Léonce se retira. Dès qu'il fut parti, la baronne se rapprocha vivement de Suzanne, en s'écriant :

— Ah ! je suis la plus heureuse de toutes les mères !

Le lendemain, le temps, qui avait été orageux toute la nuit, devint épouvantable sur le matin, et Léonce partit seul pour Courville, après avoir été prendre congé de sa mère, qui le trouva dans des dispositions encore meilleures que la veille.

Madame Granval et Suzanne déjeunèrent tête à tête. Elles ne purent parler que de Léonce ; la baronne était ivre de bonheur.

Au milieu de ces épanchements, un domestique entra et annonça qu'une dame qui venait d'arriver en poste était au salon et deman-

mademoiselle d'Estouville. Il remit de sa part un billet à Suzanne.

Cette voyageuse était madame Reinach, la dame de compagnie de mademoiselle de Royan. Celle-ci écrivait à son amie qu'elle la priait de partir immédiatement, attendu qu'il n'était pas convenable qu'elle restât seule à Enghien.

— C'est donc fini, dit la baronne tristement, vous m'abandonnez ?

— Je vous laisse avec votre bonheur, répondit Suzanne, et moi j'en emporte le doux souvenir et j'ai la certitude de sa durée.

Peu d'heures après, la voiture qui emmenait mademoiselle d'Estouville rencontra, à un quart de lieue du Haut-Mont, Léonce qui y revenait. Il ne reconnut pas Suzanne qui était enfoncée dans un coin et qui tenait un mouchoir sur ses yeux.

Quand le jeune baron entra dans le salon, il trouva sa mère en larmes.

— Mademoiselle d'Estouville est partie, s'écria-t-il.

— C'est vrai, mon fils ; mais elle m'a chargée de vous dire qu'elle comptait sur votre amitié, comme vous pouvez compter sur la sienne.

— N'a-t-elle pas oublié Snap ?

— Il était couché à ses pieds dans la voiture.

— Ma mère, mon oncle approuve mon départ. Je quitterai le Haut-Mont demain.

XVI

Environ trois mois après les événements qui terminent le précédent chapitre de cette histoire, c'est-à-dire vers le milieu de septembre, deux sociétés bien différentes l'une de l'autre occupaient deux tables presque contiguës dans l'une des salles du café de Paris. A cette époque de l'année, la grande ville est à peu près désertée par ce qu'on appelle la bonne compagnie, mais ce jour-là un certain nombre d'hommes élégants, soit qu'ils se fussent donné rendez-vous, soit que le hasard les eût rassemblés, se trouvaient réunis dans ce magnifique établissement, qui a cela de particulier qu'il attire constamment la foule, et qu'il ruine invariablement les propriétaires qui s'y succèdent avec une incroyable rapidité, bien qu'il n'y ait pas de lieu plus favorable à la destination qu'on lui a donnée depuis longtemps.

L'une des tables dont nous avons parlé avait pour convives quatre jeunes gens à la

mode, qu'on n'appelait pas encore des lions. C'étaient de beaux garçons, passablement bavards, franchement étourdis, mais ayant une distinction naturelle, et par conséquent facile, qui faisait ressortir tous leurs avantages. Ils étaient militaires, ce qui ne leur semblait pas une raison pour fumer dans la rue ; leurs mœurs étaient celles d'officiers de vingt-deux à vingt-cinq ans, et cependant quand ils rencontraient dans un lieu public des personnes qui n'étaient pas dignes de les connaître, ils avaient le bon goût de ne pas faire semblant de les voir. Ils n'auraient pas non plus quitté la portière de la voiture d'une femme du monde pour aller, à quatre pas de là, serrer effrontément la main d'une demoiselle de l'Opéra. Pour nous résumer, nous dirons que ces jeunes gens étaient parfaitement élevés, quoiqu'ils appartenissent à une classe qui se fait gloire aujourd'hui de ressembler à ce qu'elle n'est pas, sans doute dans l'espoir de jouir des mystérieux plaisirs d'un incognito plus impossible à Paris que partout ailleurs.

L'autre table était occupée par trois personnalités qu'on reconnaissait facilement pour appartenir à cette aristocratie d'argent qui doit son existence à la prospérité inouïe dont

Comment ne pas admirer le courage stoïque, la froide intrépidité de ce pioupion de vingt et un ans qui se sait mortellement atteint, et qui, jour par jour, heure par heure, pour ainsi dire, note les symptômes et les progrès du mal affreux auquel il doit succomber ! Et cela sans une plainte, sans une récrimination !

Voici, dans leur navrant laconisme, quelques lignes extraites du carnet d'Arnal :

3 septembre, 4^e journée.

Départ de Loudun à 2 h. 40. (Suit l'énumération des diverses étapes parcourues dans la journée.)

Couchant cette nuit sur de la paille infecte, ai été piqué par un arachnide (ici le nom scientifique, en latin). Inflammation intense de la lèvre inférieure. Gonflement des glandes... (ici un mot illisible) et parotides.

Fièvre intense. Pouls à 85 ; tempes : 34.

X

4 septembre, 5^e journée.

Soissay, Furay, Châtellerault. Lèvre inférieure s'œdème de plus en plus.

Vais à la visite. Exempt deux jours.

Fièvre de plus en plus intense. Crains un phlegmon.

X

5 septembre, 6^e journée.

Départ de Châtellerault à 5 heures.

Saint-Sauveur, Souillé.

Fièvre ardente. Délire nocturne. Insomnie complète. Cinq nuits sans sommeil.

Ici s'arrêtent les notes d'Arnal. Le 8 septembre, à 8 heures du soir, il entra à l'hôpital du Blanc. Le 14, à deux heures de l'après-midi, il expirait.

Un détail poignant, qui n'a été connu qu'après sa mort, lorsque M^{me} Arnal fut mise en possession des menus objets appartenant à son fils.

A Châtellerault, ses souffrances étaient devenues si aiguës que, malgré toute son énergie, le jeune soldat dut recourir à la morphine pour les calmer. Il acheta donc une seringue Pravaz et, comme en témoignent des notes consignées sur un papier plié en huit, retrouvé dans l'écrin qui contenait l'instrument — il se fit plusieurs injections. Sur ce papier sont relatées, en outre, des ordonnances composées par Arnal lui-même pour combattre le mal et se donner la force de marcher, à son rang, comme les camarades, jusqu'à ce qu'enfin la force lui manquât et qu'il s'avouât vaincu par la douleur !

C'est par les journaux d'Angers que M^{me} Arnal apprit la maladie de son fils. Inquiète, elle télégraphia à l'hôpital de Loudun où l'on pensait que le malade avait dû être transporté. On répondit naturellement qu'Arnal y était inconnu.

C'est le 13 seulement que M^{me} Arnal sut enfin que son fils se trouvait à l'hôpital du Blanc et était à toute extrémité.

Le 14, à 8 heures du matin, la malheureuse mère s'asseyait au chevet du lit où était étendu le jeune soldat. Depuis la veille, Arnal, en proie à une fièvre intense, délirait : la partie inférieure de sa figure était décomposée, la bou-

che toute noire. Le poison accomplissait rapidement son œuvre.

A une heure de l'après-midi, le moribond reprit connaissance. Voyant sa mère anxieusement penchée vers lui, il eut un sourire triste.

Alors, la pauvre femme, voulant donner à son fils un espoir qu'elle-même ne possédait plus, fit trêve à ses sanglots en lui disant :

— Mon enfant, mon cher enfant, je suis venue pour te sauver. Je vais te ramener avec moi, là-bas, à Angers. Tu guériras bientôt...

Lucien hochait la tête et, d'une voix sourde, car l'enflure de la mâchoire inférieure ne lui permettait pas d'articuler distinctement les mots :

— Non, non, maman... C'est fini... Je suis perdu.

Une heure plus tard, ayant reçu les secours de la religion, le petit troupiier rendait le dernier soupir...

Vainement la mère éplorée réclama-t-elle le cadavre de son fils. Elle ne l'obtint qu'après qu'il eût servi de sujet d'étude au scapel des chirurgiens, sur la table de dissection. C'est la règle, paraît-il... Et dire que le plus infâme des criminels, condamné à mort, peut, en exprimant un seul désir, obtenir que son corps, sans passer par l'amphithéâtre, soit remis à sa famille !...

Les nombreuses marques de sympathie qu'a reçues M^{me} Arnal adouciraient l'amertume de sa douleur, si sa douleur était de celles qui se peuvent consoler.

Parmi tous ces témoignages, le plus touchant est certainement celui d'une veuve de Meyzieux (Isère), qui, à la date du 24 septembre, écrivait à M^{me} Arnal :

« Madame, »
« Que ces quelques mots, écrits de la main d'une pauvre mère frappée de la même peine que la vôtre, raniment un peu votre courage. Mon fils bien-aimé était aussi étudiant en médecine. Il est décédé pendant son service militaire. C'est pour moi un deuil éternel. »

« Recevez, chère madame, mes sentiments de condoléance bien sincères. »
(Suit la signature.)

La grand'mère maternelle de Lucien Arnal vit encore. Elle est âgée de quatre-vingts ans. Elle habite, avec sa fille veuve, rue Dupetit-Thouars, une modeste maison, toute pleine des souvenirs du défunt. (Le cabinet de travail du jeune Arnal est un véritable musée d'histoire naturelle.) Le terrible événement a ébranlé ses facultés mentales. Vingt fois par jour, elle va ouvrir la porte, disant à la mère abimée dans son désespoir :

— J'entends le pas de Lucien... Le voilà qui monte l'escalier... Oh ! le méchant enfant, qui nous annonce depuis si longtemps son retour et qui ne revient pas !
(Anjou.) ALPHONSE POIRIER.

GRAND MARIAGE PARISIEN

Nous lisons dans l'Anjou :

« Un grand mariage parisien réunissait à l'église Saint-Thomas-d'Aquin, samedi dernier, l'élite de la noblesse française. Le comte Pierre de Laubespain, lieutenant au 20^e chasseurs, épousait M^{lle} Geneviève d'Andigné, fille de la comtesse née de Croix.

» La charmante fiancée était menée à l'autel par son frère, le comte d'Andigné. Les témoins étaient :

» Pour le marié : le marquis de Laubespain, son oncle, et le colonel de Gelfrier.

» Ceux de la mariée : le comte d'Andigné, son frère, et le marquis de Croix, son oncle.

» M. le chanoine Dulong de Rosnay a prononcé une touchante allocution et a évoqué les glorieux souvenirs des deux familles. Les Mouchet de Battafort de Laubespain appartiennent à une des plus anciennes maisons de Franche-Comté où ils possèdent encore la seigneurie de Laubespain, érigée en marquisat en 1649.

» Jean de Mouchet, seigneur de Villeseraigne et de Beaurepaire, trésorier général de Bourgogne, était ambassadeur de Charles-Quint.

» Au VIII^e siècle, on trouve un Laubespain combattant à Roncevaux. Son nom figure dans la chanson de Roland.

» La famille d'Andigné est une des plus anciennes et des plus illustres de l'Anjou. Elle tire son nom du pays des Andes. Ses titres suivis remontent à l'an 1000.

» Jean d'Andigné se croisait avec Philippe-Auguste. Cette famille a fourni de nombreux officiers généraux, des chevaliers de Malte, et plusieurs évêques.

» Le général vendéen d'Andigné, grand-père de la mariée, traita, avec Bonaparte, de la pacification de la Vendée. Son souvenir est resté légendaire en Anjou. Il est synonyme de droiture, de fidélité, de bravoure. »

Etat civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 11 octobre. — Sylvain Villain (veuf), maçon, a épousé Julie-Victorine Menanteau, journalière, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 11 octobre. — Victor Cartier, 3 mois, Montée du Fort.

Le 12. — Julien Caillé, cavalier à la 5^e compagnie de remonte, 23 ans, célibataire, à l'hôpital.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 11 octobre 1892.

Comme on s'attend à de nombreuses interpellations dès la rentrée des Chambres, il se produit des offres qui occasionnent un certain recul de la rente 3 0/0, mais le terrain perdu est regagné en clôture, car le 3 0/0 conserve son cours de la veille de 99.52 et le 4 1/2 reste à 106.40.

BOURSE DE PARIS

Du 11 Octobre 1892

3 0/0	99 45
3 0/0 amortissable	99 67
4 1/2	105 95

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. »/» — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

MERCREDI 12 Octobre 1892

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

Début de la troupe d'opéra-comique

LE JOUR ET LA NUIT

Opérette en 3 actes, musique de Ch. Lecoq.

Prix des places d'opéra.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

La Rente Italienne reste en avance marquée sur hier à 93.47, en raison de l'amélioration économique et financière de l'Italie.

L'Extérieure s'inscrit à 64 7/16.

L'action de la Banque de France regagne à 3,920 une partie du terrain perdu hier.

Le Crédit Foncier est bien tenu à 1,417 fr.

La Banque de Paris est en progrès très sensible à 693. On sait que cette société a cédé un stock important d'obligations du Chemin de fer de Beyrouth à Damas dont elle était acquéreur ; ces titres émis en janvier dernier appor- tent 15 fr. d'intérêt et sont remboursables à 500 fr. en 90 ans.

La Société Générale est demandée au com- tant à 483 fr.

Le Crédit Lyonnais reste sans changement à 787 fr.

Les Chemins Economiques valent 433 fr.

Informations financières. — Il est impor- tant de rappeler que les Monts de Piété de Tu- nisie bénéficient d'un intérêt de 11 0/0 sur les prêts qui s'augmente de droits accessoires pouvant porter cet intérêt à 15 0/0.

Tous les ouvriers et contre-maîtres de l'usine Popp menacent de se mettre en grève par suite du départ de M. Popp et des principaux ingé- nieurs français, confirmé hier par l'assemblée générale des actionnaires.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 8 octobre 1892

TEXTE

Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Re- nan, par Charles Le Goffic. — Don Raffaele le Jettatore, par R. de Maricourt. — Variété, par G. Lenôtre. — Le démantèlement des for- tifications de Valenciennes. — Les Arrestations, par Guy Tomel. — Nos gravures. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Chronique du Sport, par Archiduc. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille, par Layaud. — Rébus. — Mathilde Laroche, par Berr de Turique.

GRAVURES

Ernest Renan, d'après le médaillon de J.-B. Chaplain. — Exposition du corps au Collège de France. — Au diner celtique. — Maison de Renan. — Hector Crémieux. — Le comman- dant Faurax. — Dahomey : Plan du bivouac de la colonne. — Soumission des montagnards de l'Anghera. — Le démantèlement de Valenciennes. — Les Arrestations. — Portrait de femme, par Barvestein. — Statue de Méhul, inaugu- rée à Givet. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus. — Mathilde Laroche, par M. Marold.

Le numéro : 50 centimes.

Dernières Nouvelles

Paris, 12 octobre, 12 h. 32 soir.

LA GRÈVE DE CARMAUX

Conformément à un arrêté préfectoral, des gendarmes et des chasseurs à cheval ont em- pêché ce matin les grévistes de circuler, même isolément, autour des puits des mines.

La consigne est très sévère.

Cinq ou six grévistes ont été arrêtés. Le dé- puté Baudin a protesté contre ces arrestations.

HAVAS.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'as- surer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VALDY

Pharmacien à Trememoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Valdy.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEUX

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2.25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épuration, le 1/2 kilog., 40 c.

Bougie première, le paquet 75 c. — extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 4.90

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE

Toutes nos marchandises sont vendues au plus juste prix, et sont de qualité irréprochable.

la France a joui pendant la Restauration... Ces ingrats peu illustres (1) étaient gros et florissants, et leurs visages avaient une certaine expression de bonhomie égoïste et d'intelligence vulgaire qui ne ressemblait pas plus à la bonté qu'au génie. Quant à leurs manières, elles étaient dans une parfaite harmonie avec leurs personnes. Nous pensons que cette défini- tion expliquera tout.

La conversation était fort animée aux deux tables. Voici ce qui se racontait à celle des quatre jeunes gens.

— On ne change pas aussi complètement en si peu de temps, disait le vicomte de Breuil, charmant sous-lieutenant aux lanciers de la garde ; j'ai vu Granval à Londres, ce prin- temps ; c'était presque un idiot

— Je vous accorde tout ce que vous vou- drez pour le passé ; mais quant au présent, vous me permettrez de ne pas consulter d'au- tres personnes que moi. J'ai quitté Granval ce matin chez la duchesse d'Étoges ; il y avait huit jours que nous y étions ensemble, et vous savez qu'une semaine à la campagne, c'est comme dix hivers à Paris. Eh bien ! je

vous déclare que Granval m'a paru un homme, je ne dirai pas remarquable, mais cependant fort au dessus du commun des martyrs. Il a de la gravité, de la réserve, une franchise qui n'exclut pas cette politesse digne et naturelle du cœur, bien préférable, selon moi, à celle de l'éducation ; il ne paraît pas instruit, ce qui ne veut pas dire qu'il soit ignorant ; il s'exprime habituellement avec difficulté, mais quelquefois avec éloquence ; il est noble, gé- néreux, délicat. En vérité, mes très-chers, si c'est là ce que notre ami de Breuil appelle de l'idiotisme, c'est bien fâcheux pour nous, dont on n'en peut dire autant.

Cette équitable et brillante apologie de Léonce sortait de la bouche du marquis de Versoix, capitaine d'état-major, attaché à la place de Paris.

— Vous auriez dû être avocat, mon cher Versoix, reprit à son tour le chevalier de Lan- dry, qui, en sa qualité de page du roi, nommé le matin même officier de cavalerie, était l'am- phitryon du jour ; vous plaidez admirablement.

— Je ne plaide pas, puisque je dis ce que je crois et ce que je sais, répondit le marquis de Versoix. Mais, tenez, voilà Saint-Ibal qui

est venu dîner un jour chez madame d'Étoges ; il a beaucoup causé avec Granval : qu'il nous dise ce qu'il en pense.

(A suivre.)

(1) On a dit des princes : ces illustres ingrats.

Etudes de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, et de M^e RIFFAULT, huissier à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

PAR SUITE DE SAISIE

A Saumur, rue du Portail-Louis, n^o 28, au domicile du sieur CLÉMENT.

Le VENDREDI 14 OCTOBRE 1892, à 4 heures de relevée.

Il sera vendu :

Quantité de parapluies, ombrelles, fourreaux et manches; souliers vernis, bottines, brodequins, bottes, souliers Richelieu et à lacets, chaussures et galoches d'enfants, pantoufles, sabots et chaussures diverses;

Buffet, armoire, comptoirs, bureau-caisse, tables, chaises, vitrines, casiers, rayons;

Vaisselle, verrerie, débarras.

Par le ministère de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, rue d'Orléans, 64.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1893
UNE MAISON
Dans un quartier commerçant de Saumur.

S'adresser au bureau du journal

MAISON A LOUER
Pour la Saint-Jean 1893
Occupée par le Magasin de Lingerie de M^{me} TAILLARD.
S'adresser à M^{me} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

Changement de Domicile

L'Etude de M^e MULLON, huissier à Saumur, 28, rue Dacier, est transférée rue de la Petite-Douce, n^o 9.

A VENDRE
VOITURE POUR PONEY
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
MAISON NEUVE
Avec ou sans écurie
Place du Port-Saint-Nicolas, 3.
S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie, 21.

On demande de suite

Une bonne Cuisinière et un Cocher connaissant un peu le jardinage.

Tous deux habitués au service d'une maison bourgeoise.

Inutile de se présenter sans bons certificats.

S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS
On demande un Apprenti.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

38, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

INAUGURATION des Agrandissements

Installation permettant un service rapide

Magasins éclairés par l'Électricité.

Maison la plus importante de la contrée, vendant réellement meilleur marché que toute autre des produits de première qualité.

Consultez le Catalogue et comparez surtout la qualité des marchandises.

LIVRAISONS A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Epicerie Centrale

28, Rue Saint-Jean.

CAVES ET ENTREPOT | TÉLÉPHONE | DÉPE DANCES
Rue de Fenel. | Reliant tous les services | Place Cendrière.

L'Epicerie Centrale s'occupe exclusivement de la vente directe aux consommateurs de SPIRITUEUX et de PRODUITS ALIMENTAIRES de tout 1^{er} CHOIX et avant tout **ABSOLUMENT NATURELS**. En un mot, établir la vérité dans le commerce des denrées alimentaires, voilà ce que la maison **ANDRIEUX** met en pratique et lui vaut tout son succès, ce qui lui permet de vendre 5 ET 10 POUR 0/0 meilleur marché que n'importe quelle maison SIMILAIRE. Une maison dont la vente est très importante est souvent mieux placée que tout autre par suite de l'importance de ses achats et peut, pour cette raison, donner des marchandises toujours fraîches aux meilleures conditions de bon Marché.

DEMANDEZ LE CATALOGUE

28 et 30, rue Saint-Jean, Epicerie Centrale.

NOTA. — Supposant ce renseignement peu intéressant pour la clientèle, j'estime inutile d'indiquer le mode d'éclairage de mes magasins.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au **COMPTANT**.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par **DAVEAU**, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des **PRIX les plus réduits**, le stock immense de marchandises garnissant ses **VASTES MAGASINS**.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de **500 GLACES** des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de **Gravures et Aquarelles** de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART**.

Liquidation sans Précédent
A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure